

MEMBRE

(PERSONNE PHYSIQUE)

Adhérer à RVM, c'est contribuer à la vie d'une radio non commerciale, locale et associative dans le Valois et le Multien.

Je soussigné (e),

NOM, PRÉNOM :

demande à adhérer à l'Association Radio Valois Multien.

Les statuts de l'association sont consultables sur <https://www.radio-valois-multien.fr/lassociation/documents-de-reference>

Ceux-ci disposent que l'association se compose notamment :

- de **MEMBRES ACTIFS** : il s'agit de personnes physiques qui participent directement à la vie quotidienne de la radio, en animant une émission et/ou en contribuant au bon déroulement des activités associatives ;
- de **MEMBRES COOPER'ACTEURS** : il s'agit de personnes physiques ou morales qui marquent leur soutien au projet de RVM par le versement d'une contribution financière annuelle, et, s'ils le souhaitent, participent à l'action de l'association.

Chaque catégorie de membres compose un collège. Tous les membres composent l'Assemblée générale et disposent d'une voix délibérative à l'intérieur de leur collège respectif. Une même personne ne peut faire partie de 2 collèges à la fois.

D'un commun accord entre le membre et l'association, après évaluation de la participation du membre au fonctionnement de l'activité, il est décidé de l'appartenance à l'un ou à l'autre de ces collèges à la prochaine assemblée générale.

J'ai compris que le budget annuel de RVM doit être assuré par 10% de dons.

C'est pourquoi, je verse une cotisation de :€

et je fais aussi un don d'un montant de :€. Total du versement :€

A Crépy-en-Valois, le

Signature

PAYÉ PAR :	CHEQUE <input type="checkbox"/>	ESPÈCES <input type="checkbox"/>	VIREMENT <input type="checkbox"/>	CB <input type="checkbox"/>
Visa du pôle accueil de l'association				

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM, PRÉNOM	
ADRESSE POSTALE (précise)	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
NUMÉRO(S) DE TÉLÉPHONE	

A RETOURNER A : RVM – 10 place Jean-Philippe Rameau – 60800 CRÉPY-EN-VALOIS / rvm@rvmfm.com

Cadre réservé à RVM / COLLÈGE POUR AG DU	ACTIFS	COOPER'ACTEURS
--	--------	----------------